



VACANCES APPRENANTES & DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLE: ON N'EST PAS CORVEABLES A MERCI!

Depuis le 13 mars: aucun répit!

La charge de travail déjà énorme des directeurs et directrices d'école a augmenté avec l'imposition de nouvelles tâches qui ne relèvent pas de leurs fonctions. Ils/elles ont du:

- organiser dans plusieurs circonscriptions l'accueil des enfants de personnels soignants, alors que dans d'autres les IEN s'en sont logiquement chargés.
- assurer (avec leur matériel personnel) les inscriptions en 6ème via Affelnet, qui relevaient autrefois des principaux et principales de collèges, les inscriptions et admissions de nouveaux élèves.
- remplir quotidiennement les enquêtes de DRH qui sont de la responsabilité des chefs de service (IEN).
- composer avec les protocoles et les instructions contradictoires sous prétexte de particularités locales, dans le désert dans lequel les a laissés l'administration.

12 et 14 juin: l'administration re-charge la mule!

Vacances apprenantes et nouvelle rentrée: pas de pause et débrouillez-vous.

- Vendredi 12 juin: les directeur/rices sont priés d'organiser les « vacances apprenantes ». Les directeur/rices n'ont pas le droit à une pause pendant leurs vacances? Le mois de juin est-il le meilleur moment pour lister les associations susceptibles d'intervenir, créer des partenariats avec la mairie, élaborer un budget prévisionnel?
- Dimanche 14 juin, nouveauté: les directeur/rices doivent organiser une nouvelle rentrée le 22 juin, sans instruction, et répondre aux parents dès le lendemain matin.

Jusqu'où ira l'exploitation des directeurs et directrices?

L'administration agit dans la droite ligne de la volonté de transformer le statut des directeur/rices d'école ([retrouvez l'analyse de la CGT sur les dangers que représentent les projets de lois déposés](#)). Au-delà, comment est-il possible de mener correctement toutes ces tâches?

Nos représentant.es ont rappelé à la DSDEN tout au long du confinement son devoir de protection envers les personnels. Protégeons-nous, refusons ces injonctions supplémentaires, agissons pour obtenir du temps de décharge supplémentaire, exigeons du personnel administratif, syndiquons-nous à la CGT Educ'Action!

SE SYNDIQUER CGT

Demande de contact à renvoyer par mail ou à l'adresse ci-dessous:

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CP _____ COMMUNE _____

TEL _____ E-MAIL _____

CGT Educ'Action du VAR - 13 Avenue Amiral Collet 83000 TOULON cgteduc83@cgteducvar.fr 0659956828